

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==--==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir : 1

Absents : 3

SEANCE DU 16 MARS 2021

==--==--==

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 16 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

5 - PRISE EN CHARGE FACTURE ELECTRICITE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €.

Afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté et éviter une coupure de leur ligne électrique et la mise en service minimum d'énergie, Madame VIENOT, vice-présidente, propose la prise en charge partielle ou totale de la facture des abonnés ci-dessous :

- 1) **Mme X : 167.67 €**, le 4 février 2021 (par chèque CCAS à EDF) ;
- 2) **Mme X : 392.19 €**, le 4 février 2021 (par chèque CCAS à EDF).

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le Président et à sa vice-présidente ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 17 mars 2021.

La vice-présidente,
Véronique VIENOT